

CIRCULAIRE 055-18

Le 1^{er} mai 2018

OPÉRATIONS SUR LA BASE DU COURS DE CLÔTURE

Le 27 avril 2018, la Bourse de Montréal Inc. (le « **Bourse** ») a procédé à l'autocertification du dossier « Instauration des opérations sur la base du cours de clôture pour les contrats à terme sur indice, les contrats à terme sur indice sectoriel et les contrats à terme sur actions » (Voir [Circulaire 054-18](#)).

Nous désirons informer le marché qu'il sera possible de faire des opérations sur la base du cours de clôtures à compter du **8 juin 2018** sur les dérivés suivants :

- Contrats à terme sur actions; et
- Contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF).

Nous vous prions de référer aux Caractéristiques des produits qui sont jointes à la présente circulaire, lesquelles entreront en vigueur **le 7 juin 2018 après la fermeture des marchés**.

De plus, le calcul du prix définitif sera effectué à 16h10 pour les opérations sur la base du cours de clôture sur les contrats à terme sur actions, et à 16h30 pour les opérations sur la base du cours de clôture sur les contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60.

Finalement, la Bourse joint également à la présente circulaire la liste des symboles qui devront être utilisés afin de profiter de cette nouvelle fonctionnalité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la soussignée au 514-871-7880 ou à l'adresse courriel suivante : gladys.karam@tmx.com.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Bourse de Montréal Inc.

CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

CARACTÉRISTIQUES

Sous-jacent	Actions individuelles canadiennes ou étrangères.
Unité de négociation	Un contrat porte sur 100 actions.
Cycle d'échéance	Trimestriellement : mars, juin, septembre et décembre. Non trimestriels : échéance rapprochée : les deux (2) mois les plus près.
Cotation des prix	Les cours vendeurs et acheteurs sont affichés en cents et dollars canadiens par action.
Unité minimale de fluctuation des prix	0,01 \$ CAN par action. 0,001 \$ CAN par action pour les opérations sur la base du cours de clôture
Type de contrat	Livraison physique : la livraison des actions sous-jacentes est effectuée par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS).
Dernier jour de négociation	La négociation se termine à 16 h (HE) le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable; s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent. Pour les opérations sur la base du cours de clôture, la négociation se termine à 15h30 (HE).
Date de règlement final	Le troisième jour ouvrable après le dernier jour de négociation.
Seuil de déclaration des positions	250 contrats, dans le cas des options sur actions et des contrats à terme sur actions (pour tous les mois de contrat combinés de chaque contrat à terme sur action) portant sur un même sous-jacent, en cumulant les positions d'options sur actions et de contrats à terme sur actions, un contrat d'option sur action étant égal à un contrat à terme sur action. Bien que les positions en options sur actions et les positions en contrats à terme sur actions doivent être considérées globalement aux fins du seuil de déclaration (sur une base brute), les positions en options sur actions et les positions en contrats à terme sur actions seront déclarées séparément.
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Limites de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none">• Séance initiale* : 6 h à 9 h 15 (HE)• Séance régulière : 9 h 30 à 16 h (HE)• Pour les opérations sur la base du cours de clôture : Séance régulière : 9 h 30 à 15h30 (HE)• * Note : Une fourchette de négociation de - 5 % à + 5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) est établie seulement pour cette séance.
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

Page 2

L'information contenue dans ce document n'est qu'à titre informatif et ne doit pas être interprétée de manière à créer des obligations légales. Ce document n'est qu'un sommaire des caractéristiques des produits qui sont prévues dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. (« Règles de la Bourse »). Bien que Bourse de Montréal Inc. fasse tous les efforts pour maintenir à jour ce document, elle ne garantit pas que celui-ci soit complet ou exact. Dans l'éventualité où il existe des différences entre l'information contenue dans ce document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséances. Les Règles de la Bourse doivent être consultées pour toute situation concernant les caractéristiques des produits.

[08-06-2018]

CARACTÉRISTIQUES

Sous-jacent	<p>L'indice S&P/TSX 60 qui est conçu pour représenter les sociétés chefs de file des principaux secteurs industriels.</p> <p>Capitalisation boursière : Les sociétés importantes, telles que déterminées par la capitalisation boursière ajustée selon le flottant sont considérées aux fins de l'indice S&P/TSX 60. La capitalisation boursière ajustée selon le flottant d'une société est calculée en écartant les blocs de participation de 10 % ou plus.</p>
Unité de négociation	200 \$ CAN multiplié par le niveau du contrat à terme standard sur l'indice S&P/TSX60.
Cycle d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation de prix	<p>Cotés en points d'indice, à deux décimales près.</p> <p>Un point d'indice est égal à 200 \$.</p>
Unité minimale de fluctuation des prix	<ul style="list-style-type: none"> • 0,10 point d'indice pour les positions simples. • 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires. • 0,05 point d'indice pour les opérations sur la base du cours de clôture
Type de contrat	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice à la date de règlement final.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final.
Date de règlement final	Le troisième vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.
Seuil de déclaration des positions	1 000 positions acheteur et vendeur brutes pour toutes les échéances combinées de tous les contrats à terme (standard et mini combinés) sur l'indice S&P/TSX 60.
Limite de position	Il n'y a pas de limite de position.
Limite de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).
Marge minimale requise	<p>Les renseignements sur les marges minimales requises sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.</p>
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none"> • Séance initiale* : 6 h à 9 h 15 (HE) • Séance régulière : 9 h 30 à 16 h 15 (HE) • Opérations sur la base du cours de clôture : Séance régulière : 9 h 30 à 15 h 30 (HE) <p>* Note : Une fourchette de négociation de - 5 % à + 5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) est établie seulement pour cette séance.</p>
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

CARACTÉRISTIQUES

Symbole	SXF
	Opérations sur la base du cours de clôture : BSF

L'information contenue dans ce document n'est qu'à titre informatif et ne doit pas être interprétée de manière à créer des obligations légales. Ce document n'est qu'un sommaire des caractéristiques des produits qui sont prévues dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. (« Règles de la Bourse »). Bien que Bourse de Montréal Inc. fasse tous les efforts pour maintenir à jour ce document, elle ne garantit pas que celui-ci soit complet ou exact. Dans l'éventualité où il existe des différences entre l'information contenue dans ce document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséances. Les Règles de la Bourse doivent être consultées pour toute situation concernant les caractéristiques des produits.

**LISTE DES SYMBOLES DE LA FONCTIONNALITÉ D'OPÉRATIONS SUR LA BASE DU
COURS DE CLÔTURE (« BASIS TRADE ON CLOSE » OU « BTC »)**

Sous-jacent du contrat à terme	Symbole du contrat à terme correspondant	Symbole BTC
INDICE S&P/TSX 60	SXF	BSF
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC., ACTIONS À VOTE SUBALTERNE	FTA	BTA
ARC RESOURCES LTD.	FAX	BRX
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	FCB	BMC
BANQUE DE MONTRÉAL	FBO	BOM
BANQUE NATIONALE DU CANADA	FNB	BNB
BANQUE ROYALE DU CANADA	FRY	BYR
BCE INC.	FBC	BEC
BLACKBERRY LTD.	FBB	BBY
BOMBARDIER INC., ACTIONS DE CATÉGORIE B	FBD	BDB
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC., ACTIONS DE CATÉGORIE A	FBM	BMD
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	FCQ	BCQ
CCL INDUSTRIES INC.	FCI	BII
CENOVUS ENERGY INC.	FVE	BCV
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	FCP	BPR
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	FCN	BCW
COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE	FMO	BIM
CORPORATION CAMECO	FOC	BCZ
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	FCG	BPG
DOLLARAMA INC.	FDO	BDA
EMERA INC.	FMA	BRA
ENBRIDGE INC.	FEB	BEB
ENCANA	FEA	BNA
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	FLF	BLF
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	FMQ	BQM
FORTIS INC. (CANADA)	FFS	BFI

FRANCO NEVADA CORP.	FFV	BVF
GEORGE WESTON LIMITÉE	FWN	BWO
GOLDCORP INC.	FGG	BGO
GROUPE CGI INC., ACTIONS DE CATÉGORIE A	FGI	BIB
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	FCL	BCL
HUSKY ENERGY INC.	FHS	BHU
INTER PIPELINE LTD.	FPL	BPI
KINROSS GOLD CORP.	FKK	BKO
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	FNS	BSN
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	FTD	BTD
LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE, ACTIONS DE CATÉGORIE A	FCT	BCY
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE	FLL	BLW
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	FGW	BGW
MAGNA INTERNATIONAL INC.	FMI	BMI
METRO INC.	FMU	BMU
MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE	FAE	BAE
NUTRIEN LTD.	FNU	BNU
OPEN TEXT CORPORATION	FOP	BOP
PEMBINA PIPELINE CORP.	FPP	BPP
POWER CORPORATION DU CANADA	FPW	BPW
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL	FQR	BQR
ROGERS COMMUNICATIONS INC., ACTIONS DE CATÉGORIE B SANS DROIT DE VOTE	FIR	BIC
SAPUTO INC.	FSA	BSA
SHAW COMMUNICATIONS INC., ACTIONS DE CATÉGORIE B	FSJ	BSJ
SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK	FBA	BAB
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	FMF	BMN
SUNCOR ÉNERGIE INC.	FSU	BSU
TECK RESOURCES LTD., ACTIONS DE CATÉGORIE B	FTK	BTK
TELUS CORP.	FTC	BTS
THOMSON REUTERS CORP.	FRT	BRT
TRANSCANADA CORPORATION	FRP	BRP
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL	FRV	BVR

WASTE CONNECTIONS INC.	FWC	BWN
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	FPM	BSL